



## PROCÈS-VERBAL

9

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 1<sup>ER</sup> MAI 2019** à 17 h 30.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle quatre (4) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 40.

À 18 h 10, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2019-072 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>ER</sup> MAI 2019

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2019-073 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
TENUE LE 3 AVRIL 2019

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 3 avril 2019.

CA-2019-074 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE  
SEL DE DÉGLAÇAGE DE LA CHAUSSÉE  
STM-4994-02-15-54  
RÉSOLUTION CA-2015-076

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification entretien et infrastructure

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat STM-4994-02-15-54 pour l'acquisition de sel de déglçage de la chaussée, afin d'ajouter un montant supplémentaire de **274 504,37 \$**, plus les taxes de **41 107,03 \$** à l'enveloppe déjà autorisée, le tout pour un montant maximum pour la Société de **315 611,40 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Centre	84500
Compte	563770

CA-2019-075 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE  
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.  
ACQUISITION DE MOBILIERS, CHAISES DE BUREAU ET D'UN SERVICE DE GESTION  
D'INVENTAIRE D'ENTREPOSAGE  
STM-5361-03-16-02  
RÉSOLUTIONS CA-2016-250 ET CA-2018-105

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification entretien et infrastructure

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat d'acquisition de mobiliers, chaises de bureau et d'un service de gestion d'inventaire et d'entreposage afin d'ajouter au bloc 1, section 1 Mobiliers de bureau, adjugé au « **GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.** », un montant supplémentaire de **2 000 000,00 \$**, plus les taxes de **299 500,00 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 299 500,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5361-03-16-02).

	IMPUTATION
Centre	Type « U »
Compte	568110

CA-2019-076 AUTORISER UNE MODIFICATION ET L'EXERCICE DE LA PREMIÈRE OPTION DE RENOUELEMENT  
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)  
ACQUISITION DE SERVICES CELLULAIRES (VOIX ET DONNÉES)  
STM-4863-09-14-68  
RÉSOLUTION CA-2015-041

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser une modification de la résolution CA-2015-041 relative au contrat STM-4863-09-14-68 pour l'acquisition de services cellulaires (voix et données) ci-après « Contrat », engagé avec le **CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)**, afin de corriger la date de début et de fin du contrat indiquées dans la résolution du CA-2015-041, soit du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2019, pour :

- Les dates de début et de fin du Contrat sont du 21 octobre 2015 au 20 octobre 2019, le tout à l'intérieur du montant déjà autorisé pour ce Contrat suivant la résolution du CA-2015-041;

2° d'autoriser l'exercice de la première option de renouvellement du Contrat avec CSPQ, à compter du 21 octobre 2019 au 20 octobre 2021, au montant de **3 845 145,10 \$**, plus les taxes de **575 810,48 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **4 420 955,58 \$**, toutes taxes actuelles incluses, le tout conformément aux termes et conditions du Contrat de CSPQ et de la soumission produite par les Adjudicataires (STM-4863-09-14-68).

	IMPUTATION
Centre	39200
Compte	595140

CA-2019-077 AUTORISER UN CONTRAT  
IDÉAL CENTRE LOGISTIQUE  
LOCATION D'ESPACES D'ENTREPOSAGE  
STM-5983-11-17-105

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques et du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser un contrat de location d'espaces d'entreposage entre **IDÉAL CENTRE LOGISTIQUE MONTRÉAL INC.** (ci-après « Idéal ») et la Société de transport de Montréal (ci-après la « STM »), lesquels espaces sont situés au 150 boulevard Montréal-Toronto, Lachine, province de Québec (ci-après « l'entrepôt Idéal »), pour une période de cinq (5) ans, débutant le 1<sup>er</sup> juin 2019 et se terminant le 31 mai 2024, pour un montant de 1 815 329,32 \$ avant taxes;

2° d'autoriser les signataires à consentir toute modification au projet de convention de location joint à la recommandation qui n'est pas incompatible avec la présente, afin de donner pleinement effet à la recommandation;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 087 174,88 \$**, toutes taxes actuelles incluses (STM-5983-11-17-105).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Compte	573110	573110	573110
Ordre interne	901935	290302	290402
Règlement d'emprunt	--	R-122	R-149

CA-2019-078 ADJUGER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
ÉVALUATION PERSONNEL SÉLECTION INTERNATIONAL INC. (EPSI)  
TESTS PSYCHOMÉTRIQUES EN LIGNE  
STM-6382-11-18-47

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjuger à **ÉVALUATION PERSONNEL SÉLECTION INTERNATIONAL INC. (EPSI)** un contrat de services professionnels pour des tests psychométriques en ligne, pour la période du 11 mai 2019 au 10 mai 2022, au montant maximum de **836 285,80 \$**, plus les taxes de **125 233,80 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **961 519,60 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6382-11-18-47).

	IMPUTATION
Centre	37100
Compte	553990
Ordre interne	3606

CA-2019-079 MODIFIER L'ANNEXE 1 - CONVENTION-CADRE ATUQ 2019  
RÉSOLUTION CA-2018-181

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser l'ajout d'un mandat à l'Annexe 1 de la **CONVENTION-CADRE 2019** pour l'acquisition de jantes de roues d'autobus urbains. Le mandataire pour ce mandat est le Réseau de transport de la Capitale. Pour la STM, le montant maximum pour ce mandat d'une durée maximale de 2 ans, est de **1 100 000,00 \$**. Ce montant s'ajoute au montant total maximum autorisé de 486 400 000,00 \$ de la résolution CA-2018-181 et porte le montant total révisé à 487 500 000,00 \$

CA-2019-080 AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE RÈGLEMENT  
PROVENCHER ROY + ARCHITECTES INC. ET SNC-LAVALIN INC.  
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RECONSTRUCTION DU COMPLEXE  
CRÉMAZIE ET DES MESURES TRANSITOIRES  
STM-4722-02-14-52  
RÉSOLUTIONS CA-2013-317, CA-2014-165 ET CA-2016-335

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'autoriser la conclusion d'une entente de règlement entre la STM, **PROVENCHER ROY + ARCHITECTES INC.** et **SNC-LAVALIN INC.** relativement au volet conception du contrat de « Services professionnels pour la reconstruction du Complexe Crémazie et des mesures transitoires », le tout selon les paramètres de l'entente jointe à la recommandation comme annexe confidentielle (STM-4722-02-14-52);
- 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

	IMPUTATION
Compte	551130
Ordre interne	280000
Règlement d'emprunt	R-143

CA-2019-081 RENOUELER LA PROTECTION D'ASSURANCE MULTIRISQUE DES BIENS DE LA STM AON PARIZEAU INC.  
RÉSOLUTIONS CA-2016-336, CA-2017-144 ET CA-2018-076

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques  
 ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent  
 APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° de renouveler la protection d'assurance multirisque des biens de la STM avec plusieurs compagnies d'assurances, pour la période du 31 mai 2019 au 31 mai 2020;
- 2° d'autoriser le paiement de la prime annuelle à **AON PARIZEAU INC.** pour un montant de **1 231 849,00 \$**, plus la taxe provinciale de 9 % d'un montant de **110 866,41 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 342 715,41 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Centre	97120
Compte	545510

CA-2019-082 ABROGER LA POLITIQUE CORPORATIVE 6.01 « ACTIVITÉS D'ANIMATION »  
RÉSOLUTION CA-88-117

VU le rapport du secrétaire corporatif adjoint

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent  
 APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU d'abroger la politique corporative 6.01 de la Société de transport de Montréal adoptée le 16 juin 1988 et intitulée « Activités d'animation ».

CA-2019-083 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

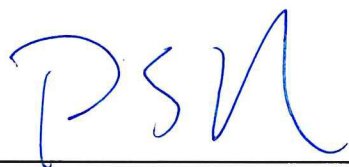
UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU de lever la séance à 18 h 12.

Les résolutions CA-2019-072 à CA-2019-083 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

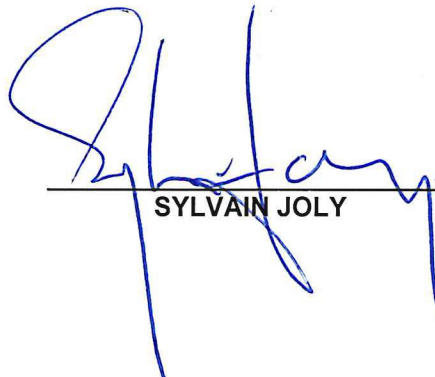
**Président du  
conseil d'administration**



---

PHILIPPE SCHNOBB

**Secrétaire corporatif**



---

SYLVAIN JOLY

**ANNEXE A**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 1<sup>ER</sup> MAI 2019 À 17 H 30**

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>SUJET DE L'INTERVENTION</u></b>
<b><u>QUESTION 1</u></b>	
M. Gilbert Bauer	Monsieur désire connaître le coût réel des installations des ascenseurs dans les stations de métro et suggère d'éviter la démolition d'édicules lors des travaux pour l'installation d'ascenseurs
Le directeur général	Les installations ont débuté il y a quelques années et le prochain programme est estimé à 213 M\$. Celui-ci permettra à la STM d'atteindre un des objectifs du plan stratégique, soit de rendre accessibles 41 stations.
Le président	Il ne s'agit pas d'une dépense, mais d'un investissement étant donné le besoin pour la clientèle. Le programme est bien intégré tout en respectant le patrimoine.
Mme Parent, représentante des clients du transport adapté	Mme Parent utilise les ascenseurs. Elle représente une communauté qui a besoin d'un réseau accessible. Elle mentionne qu'il y a aussi un coût à ne pas avoir de métro accessible. Il faut permettre à cette population de se rendre au travail et dans les écoles. Elle considère aussi qu'il s'agit d'un investissement et d'une justice sociale. Elle siège sur le comité suivi des actifs qui voit aux programmes et les membres de ce comité s'assurent que les projets soient faits de façon responsable et très efficace.
<hr/>	
<b><u>QUESTION 2</u></b>	
M. Robert Bijoux	Monsieur indique que sur les 296 escaliers mécaniques dans les stations, certains sont parfois arrêtés. N'y a-t-il pas une façon automatique d'en informer le changeur afin de les remettre en fonction rapidement lorsque cela est possible?
Le président	Il faut en informer le changeur ou utiliser le téléphone sur les quais pour aviser le centre de contrôle qui enverra un employé pour remettre l'escalier mécanique en service lorsqu'il n'y a pas de défektivité.
Le directeur général	Il reçoit un rapport hebdomadaire sur l'état des escaliers mécaniques et, précise qu'effectivement, il est important d'en informer la STM via le changeur, le centre de contrôle ou le service à la clientèle afin d'en faire le suivi.
<hr/>	
<b><u>QUESTION 3</u></b>	
M. Robert Bijoux	Suite à un récent reportage télé, monsieur souhaite savoir ce que la STM fera au sujet de la fraude concernant les usagers qui ne paient pas leurs titres de transport. De plus, il mentionne que les changeurs ont peu de contrôle lorsque des clients sautent par-dessus le tourniquet.

Le directeur général

Plusieurs actions ont été mises en place. Entre autres, depuis 2008, le projet vente et perception nous permet de nous assurer qu'une personne est en possession d'un titre valide. Les fraudes étaient évaluées à près de 20 M\$ par année et cela a permis de justifier la mise en place du système qui a coûté près de 170 M\$. Depuis cette mise en place, la STM a été en mesure de récupérer les sommes investies. De plus, les inspecteurs valident les titres de façon aléatoire, et ce dans les bus et le métro et émettent des contraventions lorsque nécessaire. Cela représente environ 35% du temps de travail des inspecteurs.

Mme Léonard, directrice exécutive métro

Il s'agit d'environ 30% à 35% du temps de travail des inspecteurs alloué à la vérification de titres et environ 8 000 constats sont émis et plus de 720 000 vérifications faites annuellement, sans compter la présence active sur le réseau.

---

#### QUESTION 4

M. Balarama Holness

Monsieur mentionne qu'il y a eu une consultation publique de la Ville de Montréal sur le racisme systémique et les discriminations et qu'un rapport a été rédigé dans lequel il est mentionné que la STM a près de 30% d'employés de minorité visible ou minorité autochtone. Toutefois, il remarque que ce n'est pas le cas parmi les membres du Conseil d'administration de la STM. Il demande pourquoi la STM a coupé des lignes de bus entre 2013 et 2017 dans des arrondissements qui ont une majorité de minorités visibles tels que Montréal-Nord, Côte-des-Neiges et Verdun.

Le Président

La nomination des membres du CA relève des instances autres que la STM, entre autres le conseil d'agglomération.

Les lignes de bus traversent la ville de Montréal et touchent donc plusieurs arrondissements. L'offre de service n'est pas planifiée par arrondissement et dire que la STM a réduit le service sur des lignes dans des arrondissements composés à majorité de minorités visibles est inexact.

---

#### QUESTION 5

M. Balarama Holness

Question en anglais : Monsieur fait référence à l'événement qui a eu lieu à la station Villa-Maria avec l'agent Juliano Gray et l'apparence de manque d'impartialité de la STM dans l'analyse du dossier puisqu'elle a fait elle-même son enquête. Il demande s'il y aura une analyse indépendante, ouverte et publique. Il mentionne aussi que la majorité de la population ne désire pas que les agents de la STM obtiennent plus de pouvoir.

Le président

Une enquête de façon rigoureuse a été faite et il a été déterminé que le protocole lors de cet événement avait été suivi. La STM fait une démarche pour que les agents soient assujettis au comité de déontologie policière et au bureau d'enquête indépendante. Ce processus nous mènerait donc à une enquête indépendante pour la suite des choses. De plus, suite au récent sondage, la clientèle désireait que les agents aient plus de pouvoir. Ceci fait suite à une revendication qui avait été déposée au conseil municipal. Celui-ci a demandé à la STM de trouver des manières de répondre aux préoccupations des clients qui se disent victimes d'agressions sexuelles. Il y aura aussi un forum de discussion pour établir le lien de confiance avec la clientèle.

---



## QUESTION 6

M. Ghislain Gagnon

Monsieur désire faire un suivi suite à sa dernière demande concernant le prolongement du métro et les effets de saturation à la station Berri-UQAM et sur la ligne orange. Il remet en question le prolongement de la ligne bleue et de la ligne jaune et demande que la STM remette à l'ARTM dans les plus brefs délais les inquiétudes à ce sujet. – document remis sur place. Il propose que tous les intervenants impliqués dans le dossier se rencontrent pour discuter du dossier.

Le président

La STM est en discussion avec l'ARTM et l'administration sur tous les enjeux de ce projet. L'ARTM prépare son plan stratégique auquel la STM contribue. L'ARTM organisera des périodes de consultation dès cet été et fera appel à la population. La STM travaillera aussi son plan stratégique et consultera la population. Le projet du prolongement de la ligne bleue est en cours et celui-ci sera réalisé.

---